



Remboursement des indemnités kilométriques De Janvier à Décembre 2025

Lucien DIMANI

St VINCENT RO

1 - Remboursement Frais kilométriques Conseil d'administration

Aller-Retour = 26 kms

Nombre de présences = 6 soit 156 kms

2 - Remboursement autres frais kilométriques (cf relevés de frais) = 868 kms

Barème 2025 à 0,60 €/km

Montant Total (1+2) : **614,4** euros

Arrêtée à la somme de six cent quatorze euros quarante cts

Relevé au 14/01/2026

Syndicat de défense du vin AOC Cahors

Organisme de Défense et de Gestion

Pôle Viti-Vinicole

46140 Anglars-Juillac

Tél. : 05 65 20 81 80

Mail : contact@aoc-cahors.vin